

# Charte d'utilisation des données CERPOP

## « Nom de l'ETUDE »

### Préambule

La présente charte s'adresse à tous les chercheurs et ingénieurs travaillant sur des données à caractère personnel, a fortiori sensibles. Elle concerne les exigences à respecter dans l'utilisation des équipements informatiques.

### Définitions

#### **Équipements informatiques :**

Sont concernés, les postes de travail, les périphériques amovibles (clé USB, disque externe..).

#### **RGPD :** Règlement Général sur la Protection des Données

*Ce règlement est applicable à compter du 25 mai 2018. Il vient renforcer et harmoniser le cadre légal sur la protection des données personnelles au sein de l'Union Européenne. Il remplace la loi « Informatique et Libertés », loi de référence en matière de **protection des données personnelles**, en France. Dans le cadre de la mise en conformité obligatoire au RGPD, les définitions qui suivent sont issues de ce Règlement.*

#### **Données à caractère personnel :**

*Est dite donnée à caractère personnel, toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.*

#### **Données sensibles :**

*Sont qualifiées de sensibles les données à caractère personnel qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que les données génétiques, les données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, les données concernant la santé ou celles concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique. De même le numéro de sécurité sociale (NIR) et les infractions, condamnations et mesures de sûreté font l'objet d'une protection particulière*

**Des données sensibles et potentiellement personnelles vous ayant été confiées par l'XXXXX dans le cadre d'un projet de recherche, les exigences de sécurité ci-dessous doivent être obligatoirement appliquées :**

- **Les données ne doivent en aucun cas être transmises ni en totalité ni partiellement.**
- **Les traitements sont limités aux objectifs de votre projet de recherche.**

- **Aucun traitement ne doit conduire à l'identification des personnes (perte d'anonymat).**
- **Aucun traitement de ces données ne peut se faire en dehors d'un poste ou ordinateur portable sécurisé**
- **Les données doivent être détruites dès que la recherche est terminée ou au plus tard le XX/XX/XXXX.**

- **Mesures de protection contre le vol des données.**

Les données doivent être stockées et utilisées sur un poste isolé d'internet . En aucun cas les données ne doivent être sauvegardées et analysées sur un ordinateur personnel non sécurisé.

Si les données doivent être stockées (sauvegardées) sur un support amovible (clés USB et disques amovibles), il est recommandé de chiffrer les données contenues sur ces supports.

- **Mesures de protection contre le vol du matériel contenant les données.**

Chaque utilisateur doit veiller à la sécurité des supports amovibles (clés USB et disques amovibles), notamment en les conservant dans un endroit sûr. Les supports contenant des données sensibles doivent être stockés dans des meubles fermant à clef.

L'utilisateur doit sécuriser son PC portable à l'aide du câble antivol s'il n'est pas stocké dans un meuble et sécuriser son utilisation par un système de mot de passe et une mise en veille rapide en cas d'absence d'utilisation

Toute perte ou vol d'un de ces supports contenant les données qui vous ont été confiées doit être déclarée sans délais à XXXX XXXXXXXXXXXX

- **Mesures visant au respect de la transparence des analyses.**

Vous vous engagez à respecter les procédures décrites dans le document « PROCEDURE D'ANALYSE DES DONNEES » afin de garantir la traçabilité des analyses.

Chacune des pages doit être paraphée.

**Nom de l'utilisateur :**

**Date :**

**Signature :**